

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40-294-1921 Congés

n° 40-294-1921

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1921

Numéro JO
n° 294 du 31/05/1921

Date du numéro
31 mai 1921

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de 3 mois à passer en France, est accordé à M. Bordenave, Sous-Chef de bureau des secrétariats généraux, ainsi qu'un billet de passage à destination de Marseille.